Image not found or type unknown

Jugement notifié par huissier PUIS par commissariat

Par **Nicolas Lacroix**, le **10/01/2017** à **12:05**

Bonjour,
J'ai étais jugé au mois de mars 2016 suite à un contrôle d'alcoolemie, n'ayant pu me présenter au tribunal le jour de l'audience, j'ai écopé d'une peine d'emprisonnement ferme d'un mois non aménageable. Je n'ai pas fais appel.
Peu de temps après le jugement m'a était notifié par un huissier, auprès du quel j'ai récupéré une copie de ce jugement.
Aujourd'hui le commissariat de ma ville m'a contacté pour prendre un rendez-vous afin de me notifier du même jugement, en me disant que je pourrais en faire appel (9mois apres la date de l'audience).
Pourquoi je suis notifié une deuxième fois du jugement? Comment ce fait il que je peux faire appel d'un jugement 9mois apres celui ci ?
Ne serait-ce pas une solution de me convoquer pour que j'exécute ma peine?
Merci.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés